

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2026-07

### OBJET :

**Délégation de fonction à M. GROS Daniel, Conseiller Municipal délégué**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRENAY (ISÈRE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026, portant création d'un poste de Conseiller Municipal délégué,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Daniel GROS, Conseiller Municipal,

### ARRETE

#### ARTICLE 1

**Monsieur Daniel GROS, Conseiller Municipal**, est délégué pour intervenir, à titre permanent, **en matière de vie associative, sport et culture.**

Chaque engagement ne **peut excéder 2000 €** et doit respecter les crédits budgétaires.

#### ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE, à Monsieur le Receveur Municipal et notifié à l'intéressé.

GRENAY, le 30 mars 2026

**Le Maire,**



**Christine FASSINOT**

*Notifié le*